

Dynamique de la territorialité dans les zones rurales d'Océanie insulaire

Gilbert DAVID
ORSTOM, Nouvelle-Calédonie

Introduction

Sur l'ensemble de l'Océanie insulaire, zone géographique qui regroupe l'Océanie moins l'Australie et la Nouvelle Zélande, la terre est le fondement de l'identité (Doumenge, 1966). Un lien charnel unit l'homme et son Fenua ou Vanua, terme polynésien désignant le territoire duquel il est issu et qui le rattache à ces ancêtres : espace familial, composé de lieux et d'itinéraires que les hommes se sont appropriés, dans lesquels s'inscrit leur culture, et que J. Bonnemaïson (1981, 1986) définit comme des géosymboles¹.

Vecteur spatial de l'unité sociale et culturelle d'une population à un moment donné, le territoire est aussi le marqueur de l'unité temporelle de cette population à travers la relation "ancêtres-contemporains". A ce titre, il peut être assimilé à un vecteur spatio-temporel de l'unité sociale et culturelle de la communauté, unité qui se maintiendra tant que les hommes habiteront leur territoire, ou qui perdurera après leur éclatement géographique tant que leur mémoire collective identifiera le territoire comme berceau de leur identité commune. La territorialité s'exprime donc essentiellement par la relation privilégiée territoire-identité. Étudier sa dynamique exige que soient analysés les effets respectifs de la distance et du temps sur cette relation, c'est l'objet de la présente communication.

Après avoir brièvement évoqué la perspective synchronique de la territorialité dans le cadre de la société pré-coloniale, l'accent sera mis sur la perspective diachronique qui revêt une importance toute particulière au moment où l'ouverture croissante des îles au système monde et l'apparition du concept d'État nation induisent de nouvelles formes de territorialités.

1. La société précoloniale : territorialités et échelles emboîtées

Dans la société traditionnelle, trois formes de territorialité se juxtaposent. Chacune correspond à une échelle spécifique, emboîtement des échelles qui modifie la nature ou la forme de la territorialité.

Figure 1

La plus courante s'inscrit dans un cadre géographique restreint : l'espace villageois. Fruit des relations de proximité que les océaniens tissent avec la terre, via les géosymboles, cette territorialité peut être à la fois qualifiée de territorialité de proximité (attribut géographique) et de territorialité géosymbolique (attribut structurant). Elle est spécifique d'une relation territoire-identité marquée par la primauté du premier sur la seconde : c'est le territoire qui fonde l'identité.

¹ Comme J. Bonnemaïson (1980, p.183) le souligne pour le Vanuatu, remarque qui logiquement nous semble pouvoir être étendue à l'ensemble des îles océaniques : "... la culture est en quelque sorte ce qui prolonge le sol, elle est une loi de la terre, inscrite dans un territoire, et liée à des pouvoirs magiques qui ont surgi du sol sacré ; elle ne peut être pratiquée que par les hommes qui sont nés d'ancêtres issus de ce territoire. Il y a ainsi une identité profonde entre le sang (la parenté) et la terre (le territoire)".

Parfois la territorialité s'inscrit dans un espace géographique plus vaste, le royaume ou la grande chefferie (Daniellson, 1992; Guiart, 1992), dans lequel l'espace villageois est emboîté. A la territorialité géosymbolique de proximité se surimpose alors une territorialité de distance qui lie des groupes humains partageant la même langue, une même tutelle politique, un même ancêtre commun, ou développant des relations d'alliance dans un espace continu. Cette territorialité sera qualifiée d'anthropo-relationnelle. Dans ce contexte, le déterminisme de l'identité est indépendant du territoire. Ce n'est plus ce dernier qui la fonde mais le sentiment d'appartenance à un même groupe humain, quel que soit le type de structuration du groupe : subordination sociale ou politique, communauté linguistique... C'est en revanche le territoire qui est sous la dépendance de l'identité, qui détermine son étendue et la nature de la territorialité. Le territoire correspond alors à l'ensemble des espaces continus où vivent des communautés partageant le même sentiment d'appartenance.

Lorsqu'un territoire se compose de plusieurs espaces séparés les uns des autres, la distance détermine soit une atténuation du sentiment d'appartenance, soit une transformation dans la structuration de la territorialité anthropo-relationnelle; le domaine politique disparaît alors au profit du biologique et de l'économique. Le cycle de la kula étudié par Malinovski (1989) constitue un bon exemple d'une telle territorialité structurée par l'économie culturelle. Quant à la structuration par le biologique, elle se rencontre dans le cas de deux communautés ayant ancêtre commun mais insérées dans des territoires culturellement ou politiquement différents à la suite de migrations. On parle alors de territorialité diffuse plutôt que de territorialité de distance. Ces deux types de territorialité sont particulièrement courants dans les archipels micronésiens et polynésiens. Ainsi, la territorialité entre les habitants d'Oahu et ceux de Kauai, deux îles voisines des Hawaii, sera-t-elle qualifiée de "distance" tandis que la territorialité entre ces deux groupes humains et ceux de Polynésie Française, zone dont ils sont originaires (Huetz de Lempis et al, 1995), sera qualifiée de diffuse.

2. La mise en place de l'État nation : de la territorialité identitaire à la territorialité politique

2.1. Flux et reflux de la territorialité identitaire

La mise en place de l'État nation consacre l'accession de la territorialité identitaire à l'échelle du pays. Hormis au Royaume de Tonga, le territoire-État symbole de l'identité nationale est un concept récent, souvent vide de sens pour une partie de la population. Pourtant des hommes et des femmes ont agi dans la période précédant l'indépendance pour qu'il en aille différemment. Ce sont ces militants politiques qui sont les artisans de la territorialité nationale, abstraction politique insufflée par la notion d'indépendance et que la lutte politique et le militantisme peuplent de géosymboles "modernes", sur lesquels ils espèrent fonder l'identité nationale. Ainsi en Nouvelle-Calédonie, la tombe de J.M. Tjibaou et la carcasse calcinée de la voiture dans laquelle ses frères ont trouvé la mort à Hienghène en 1984 sont-ils des géosymboles forts de la lutte pour l'indépendance. Plus l'événement auquel se réfère le géosymbole est intense, plus ce dernier est structurant. Afin de compenser leur rareté, des géosymboles "images" se substituent fréquemment aux géosymboles événementiels. Ainsi sur la côte orientale de la Nouvelle-Calédonie, les abribus sont-ils décorés de fresques représentant Eloi Machoro, "héros et martyr" des jeunes indépendantistes (Guiart, R. 1991).

Cette territorialité identitaire générée par le militantisme politique sera dénommée "territorialité géosymbolique de proximité". Elle s'applique aussi bien aux militants indépendantistes qu'aux militants qui y sont opposés. En revanche, elle reste étrangère à une large part de la population, non impliquée dans le combat politique. Pour celle-ci, la territorialité politico-géosymbolique peut être qualifiée "de distance" ou "diffuse" selon leur degré de conscience politique. A la différence de la territorialité identitaire, centrée sur l'espace villageois

et sur la population qui y réside, la territorialité identitaire à caractère politique met donc en relation trois populations et un territoire unique, et génère trois composantes géographiques d'une même forme de territorialité qui, du fait de ce fractionnement géographique, sera qualifiée de territorialité fractionnée.

Figure 2

Dans la majorité des États de l'Océanie insulaire, l'indépendance résulte de la volonté de la tutelle coloniale et n'a fait l'objet d'aucune lutte politique. Les territorialités diffuse ou de distance sont alors largement dominantes parmi les territorialités politico-géosymbolique mais celles-ci restent secondaires par rapport à la territorialité géosymbolique de proximité qui continue à structurer l'identité. L'espace villageois demeure le territoire de référence et faute d'une assise spatiale forte, le sentiment d'identité nationale a beaucoup de mal à se structurer de manière géosymbolique, difficulté qu'aggravent de surcroît les désillusions économiques qui suivent fréquemment l'accession du pays à sa souveraineté politique (Doumenge, 1990). Les géosymboles inhérents à la lutte qui y a conduit s'effacent de plus en plus de l'espace vécu de la population et le territoire perd sa place de référent de l'identité nationale qu'il avait pu acquérir à la faveur de l'accession à l'indépendance au profit de la radio et des associations sport-radio ou plus rarement sport-télévision². La territorialité identitaire politico-géosymbolique fait alors place à une simple territorialité de distance, axée sur une structuration anthropo-relationnelle (figure 1), dans laquelle le territoire national a perdu tout rôle de structuration géosymbolique identitaire.

En définitive, si la mise en place de l'État nation consacre bien l'accession de la territorialité identitaire à l'échelle du pays, ce n'est souvent que pour un court moment. Après avoir été portée par le flux accompagnant la création de l'État-nation, la territorialité identitaire reflue vers l'espace villageois d'où elle est issue, laissant l'espace national à une nouvelle forme de territorialité de nature politique.

2.2. La territorialité politique

Structurer le territoire national et en garantir les limites de manière pérenne est un des rôles essentiels que doit assumer l'État nation. Le territoire est alors assimilé à un espace de populations et de ressources, dont il convient d'encadrer les premières et d'exploiter les secondes afin d'assurer la reproduction de l'État. Les structures administratives, politiques et religieuses, les réseaux de transport, de communication et les flux monétaires liés à la coopération économique bilatérale ou multilatérale sont les principaux vecteurs de l'encadrement des populations. En ce domaine, l'État nation bénéficie des infrastructures et du système productif mis en place par la tutelle coloniale dont les objectifs étaient également le contrôle des ressources et des populations, via le maillage de l'espace (Raffestin, 1980; David et Pillon, 1995). Ainsi les nombreuses routes que l'armée américaine avait tracé durant la guerre du Pacifique à des fins stratégiques ont-elles servi d'ossature au contrôle économique et politique de l'intérieur et des hauts de rivage des îles du Pacifique qui, bien souvent, jusqu'à la dernière guerre mondiale, n'étaient reliées que par voie maritime à la capitale du territoire sous tutelle auquel elles se rattachaient, capitale qui étaient le principal nœud structurant le maillage territorial.

La mise en place de voies de circulation et de communication inter-insulaires sont pour l'État nation l'élément essentiel autour duquel s'articule la structuration du territoire national. C'est pourquoi pratiquement partout les compagnies aériennes appartiennent au secteur public. Le réseau aérien tisse ainsi un espace qui pour bien des utilisateurs s'assimile au territoire national

²Ainsi les jeux du Pacifique qui, tous les 4 ans, regroupent les athlètes de la région contribuent-ils à fortifier l'identité nationale et à ouvrir l'esprit des auditeurs et téléspectateurs à la notion d'identité océanienne.

dont le centre est la capitale. Celle-ci en est également le cœur. D'une part y réside les institutions et l'administration qui la représentent; d'autre part, elle est le lieu de rencontre des différentes communautés villageoises du pays qui, au delà de leurs diversités ethnique et religieuse, vont se reconnaître une spécificité commune : la nationalité. Dans les îles, l'aéroport apparaît comme l'interface avec le territoire national, ou du moins la capitale. Peu à peu se met ainsi en place une nouvelle géosymbolique, axée sur des infrastructures d'État qui ancrent les espaces insulaires dans le territoire national, et relayée par la radio, partout présente en zone rurale où elle est le principal vecteur de l'identité nationale à laquelle ces géosymboles modernes sont rattachés.

La mise en place d'une administration provinciale est un second point clef de la structuration du territoire nationale. Géographiquement plus proche de la population rurale que l'administration centrale, située dans la capitale, elle devrait logiquement renforcer l'ancrage de l'espace local dans l'espace national. Il en va souvent autrement. Manquant de moyens financiers, ces administrations ne peuvent guère avoir d'impact économique propre et servent surtout de relais locaux à la mise en place de politiques nationales. Lorsque ces dernières sont insuffisantes³, c'est sur l'administration provinciale que s'exercent les reproches de la population, d'autant que dans certains pays comme au Vanuatu celle-ci couvre une large part de ses dépenses de fonctionnement par un impôt de capitation. Un contentieux se met ainsi progressivement en place entre de nombreuses communautés rurales qui accusent l'État de ne rien entreprendre pour améliorer leur sort et ce dernier qui aimerait que ces communautés s'impliquent plus dans le maintien et le fonctionnement des bâtiments publics situés sur leur territoire. Ce contentieux, conjugué à l'isolement économique dont elles souffrent, conduit à un repli de ces communautés rurales et à une défiance généralisée dans les possibilités de l'État à intervenir à l'échelle locale; c'est alors la conception globale des relations entre l'État et le territoire national qui est en cause. Ce repli s'accompagne en effet fréquemment d'un renforcement de dynamisme de la coutume dans l'organisation sociale, économique et culturelle villageoise ou d'un engagement politique ou religieux qui dynamise la territorialité identitaire à l'échelle locale et qui, dans les cas extrêmes comme en Papouasie Nouvelle-Guinée, peut aller jusqu'à la reprise des guerres tribales lorsque le maillage administratif généré par l'État pour structurer le territoire national se délite totalement. (Bonnemaison, 1995). Dans les zones de forêts de Papouasie Nouvelle-Guinée et des Salomon, ce processus peut également conduire les communautés rurales à accepter l'offre de compagnies étrangères désirant exploiter leurs ressources sylvicoles, de se substituer aux pouvoirs publics en matière d'infrastructures routières, de santé et d'éducation. De son côté, l'État nation est également prêt à se défaire d'une partie de ses prérogatives territoriales, sur lesquelles il fonde une large part de sa légitimité, moyennant la corruption de quelques fonctionnaires hauts placés. C'est l'irruption de la territorialité économique dans la territorialité politique : l'argent prime désormais sur le droit.

3. La territorialité économique

3.1. L'ambivalence du national et du local : de l'économique à l'identitaire

L'économique est une composante fondamentale de la territorialité; depuis quelques années elle prend une place grandissante. A l'échelle du village comme à celle de la nation, la viabilité⁴ économique et sociale dépend étroitement de l'exploitation des ressources naturelles, sur laquelle les pays de l'Océanie insulaire ont axé leur développement (Fairbairn, 1985).

³Si la structuration du territoire national est pour l'État nation une priorité, pour les communautés villageoises, cette action doit obligatoirement s'étendre à l'échelle locale et toutes attendent de l'État qu'il prenne intégralement à sa charge les voies de circulation ainsi que l'éducation et la santé publique de la population, ce qui est rarement le cas

⁴Pour F. Doumenge (1983, p.2) la viabilité s'exprime à la fois par un état statique, "*c'est la réunion des conditions nécessaires et suffisantes pour exister et durer*" et par un état dynamique assimilable aux conditions "*à réunir pour pouvoir se développer tant sur l'utilisation la plus complète possible des ressources naturelles que pour la progression du niveau social et économique de la population*".

L'organisation économique traditionnelle présente une remarquable homogénéité spatiale. Elle est intégralement centrée sur le territoire villageois, à la fois espace de décision, de production, de régulation, de distribution et de consommation. En revanche, les cadres spatiaux du développement économique de l'État nation ou du territoire sous tutelle sont beaucoup plus hétérogènes.

Le territoire national est le cadre géographique dans lequel sont élaborées les politiques de développement. Celles-ci visent à une utilisation optimale des ressources naturelles du pays en vue d'approvisionner le marché local, dans le cadre d'une politique de substitution aux importations alimentaires, et d'exporter sur le marché international. Les deux actions conjuguées doivent améliorer l'état de la balance commerciale, gravement déséquilibrée au profit des importations dans toute les archipels océaniques, et réduire ainsi leur vulnérabilité⁵ vis à vis de l'extérieur.

Le rôle des pouvoirs publics consiste dès lors à impulser le développement à l'échelle nationale en agissant sur le local, échelle à laquelle sont exploités les ressources naturelles et est assurée la production alimentaire, et d'autre part à réglementer l'accès et l'exploitation de ces ressources locales à l'échelle nationale. Cette dualité des échelles entre l'espace de décision et de régulation et l'espace de production fait que ce dernier – le territoire villageois – devient fréquemment l'objet d'enjeux économiques contradictoires entre ses habitants, qui aspirent à conserver la pleine jouissance des ressources naturelles qu'il abrite, et la puissance publique qui, fort se sa souveraineté, entend faire exploiter ces ressources pour le bien de la communauté nationale. Deux cas se présentent.

a) Dans le premier, les communautés villageoises sont chargées d'exploiter les ressources de leur territoire, généralement dans le cadre de micro-projets. D'une manière générale, qu'il s'agisse d'agriculture ou de pêche, les attentes des pouvoirs publics en la matière sont souvent déçus, malgré les efforts financiers et l'assistance technique que ceux-ci déploient (Fleming, Hardaker, Delforce, 1991; Hardaker et Fleming, 1994; Cillaurren et David, 1995). Les rationalités des concepteurs du développement et des communautés qui en sont la cible sont trop divergentes. Ainsi en Nouvelle-Calédonie la politique de redistribution foncière a-t-elle été essentiellement vécue comme une ré-appropriation identitaire par les communautés mélanésiennes alors que les pouvoirs publics y voyaient les conditions d'un développement de l'agriculture tribale. On est là dans une logique territoriale de type pré-colonial dans laquelle la terre est le fondement de l'identité, les échecs des projets de développement s'expliquent alors par le refus des communautés villageoises d'envisager une territorialité économique qui soit antagoniste de la territorialité identitaire. La faillite de l'opération café, qui en Nouvelle-Calédonie devait être une véritable révolution verte ancrant de manière définitive l'agriculture mélanésienne dans l'économie de marché, en est une bonne illustration (Siapo-David, 1994)

Toutefois, l'exemple calédonien, marqué par une quête identitaire très forte, du fait des spoliations foncières de la fin du siècle dernier, ne doit pas masquer les tendances actuelles à l'appropriation individuelle des terres coutumières que l'on note dans de nombreux pays du Pacifique insulaire (Fiji, Papouasie Nouvelle-Guinée, Samoa Occidental, Vanuatu). Le défrichage des forêts pour l'élevage bovin et les plantations de cocotiers et d'arbres fruitiers marquent ainsi une pérennisation de l'utilisation du sol au profit d'une unique famille pour une longue période⁶ alors que toute terre qui n'est plus cultivée doit normalement recouvrer son statut collectif (Ward, 1993). Voilà bien le signe qu'une réelle territorialité économique est en train d'émerger tandis que s'amorce le découplage entre territorialité identitaire et territorialité

⁵Vulnérabilité et viabilité sont deux termes antagonistes. La vulnérabilité ne peut être assimilée à l'absence de viabilité mais l'absence de vulnérabilité est une condition nécessaire à la viabilité. Je définirai la vulnérabilité comme le manque de réponses adaptatives ou de régulations d'un système aux contraintes extérieures ; elle s'exprime par l'absence de boucles de rétroaction dans les relations liant les éléments du système à son environnement.

⁶Au Samoa occidental ce sont ainsi 7 % des forêts du pays qui ont été défrichées de 1988 à 1991 à des fins d'appropriation individuelles (Ward, 1993).

économique. Ce processus lorsqu'il est avéré ne concerne toutefois pas l'intégralité d'un territoire mais généralement sa périphérie. Le voisinage des sites d'habitat, l'espace quotidien, reste encore majoritairement marqué par la territorialité identitaire et échappe à la territorialité économique. Ainsi les tribus de Papouasie qui disposent de vastes superficies inoccupées, pas ou peu cultivées sont-elles plus enclines à traiter avec les compagnies forestières désirant exploiter leurs ressources que les tribus où les densités de populations élevées s'accompagnent de difficultés à assurer leur sécurité alimentaire.

b) Dans le second cas, les pouvoirs publics considèrent que les communautés villageoises sont incapables d'exploiter les ressources que renferment leur territoire; elles font alors appel à des acteurs privés, souvent des compagnies étrangères qui opèrent essentiellement dans les domaines de la mine et de la forêt. En termes économiques, le territoire villageois est alors considéré comme un simple support physique d'une ressource économique dont l'exploitation revient de droit à l'État; ses habitants n'en avaient que l'usufruit, de la perte duquel il convient de les dédommager. Selon cette approche, le domaine économique relève exclusivement de la territorialité nationale, la territorialité villageoise étant attachée à la culture et à la société. A l'opposé, les communautés villageoises considèrent que le territoire qu'ils habitent est le fondement économique de la production. Territoire et ressources ne font qu'un et toute exploitation à but commercial de celles-ci confère immédiatement à la territorialité une dimension économique. Il est fréquent que les dédommagements consentis aux propriétaires fonciers soient jugés par ceux-ci insuffisants. Le mécontentement qui en résulte se traduit le plus souvent par l'assimilation de la territorialité économique à la territorialité identitaire et par un renforcement de cette dernière. La contestation peut alors dépasser le cadre bilatéral "propriétaires fonciers – entreprise exploitante" pour déboucher sur un cadre trilatéral "propriétaires fonciers - État nation - entreprise exploitante" dans lequel la souveraineté de l'État nation sur les ressources du territoire villageois et par extension sur ce territoire même peut être remise en cause. C'est actuellement le cas dans l'île de Bougainville dont la population jugeait insuffisants les retours monétaires dans l'île de l'exploitation de la mine de cuivre de Pangouna. Bougainville finance la gabegie de Port-Moresby pensait-on, si cet argent s'investissait en priorité sur Bougainville nous aurions un des niveaux de vie les plus élevés du monde. Les maladresses de l'État papou ont vite transformé cette revendication avant tout économique en une revendication identitaire puis en une tentative de sécession qui a fait déjà plusieurs centaines de morts. Schéma classique, rétorquera-t-on, les nationalistes écossais n'emploient-ils pas les mêmes arguments vis à vis de Londres au sujet du gaz naturel et du pétrole, certes, mais qui montre le dynamisme des processus en cours, car l'Océanie insulaire, périphérie historique et géographique du système monde (David et Pillon, 1995) n'y échappe pas. A l'échelle de la planète entière, la territorialité économique débouche donc parfois sur la territorialité identitaire, vecteur d'une contestation politique qui peut amener à un éclatement des territoires nationaux.

3.2. Du national au régional

Si l'espace terrestre est soumis à des tendances centrifuges, en revanche l'espace maritime est l'objet de tendances centripètes, qui en Océanie insulaire revêtent une intensité inégalée ailleurs. La mise en place de Zones Économiques Exclusives de 200 miles marins a en effet profondément modifié l'exploitation des thonidés dans le pacifique, qui assure environ 60 % des prises mondiales (Cillaurren, 1991). Sous l'égide de l'agence des pêches du Forum du Pacifique, organisation qui regroupe les 15 États indépendants ou associés de la région, a en effet été mise en place une véritable organisation des pays producteurs de thons qui a réussi à faire accepter par les États-Unis le fait que les ressources thonières que leurs navires seraient amenés à pêcher dans les Z.E.E. respectives de chacun des membres du Forum, devaient être considérés comme une ressource unique. La surveillance de ces Z.E.E. se fait également avec des moyens communs et imperceptiblement la possession d'une ressource commune débouche

sur l'idée d'une territorialité régionale, base d'une coopération et d'une intégration régionale accrue, seule possibilité pour assurer la viabilité économique des pays de l'Océanie insulaire.

Bibliographie

BONNEMAISON, J., 1980, "Espace géographique et identité culturelle en Vanuatu (ex Nouvelles-Hébrides)", *Journal de la Société des Océanistes*, 68, t. XXXVI : 181-188.

BONNEMAISON, J., 1981, "Voyage autour du territoire", *L'espace Géographique*, n°4 : 249-262.

BONNEMAISON, J., 1986, *Tanna, les hommes lieux. Les fondements d'une identité : Territoire, histoire et société dans l'archipel du Vanuatu (Mélanésie)*, Travaux et Documents de l'ORSTOM, 201, T. 2, 680 p.

BONNEMAISON, J., 1995, "Les grands pays de l'arc mélanésien", *Géographie Universelle, Asie du Sud-Est Océanie*, Chap. 9 : 348-364.

CILLAUREN, E., 1991, "La pêche thonière dans le Pacifique: évolutions et perspectives", *La Revue Maritime*, n°421: 38-62.

CILLAUREN, E. et G. DAVID, 1995, "Dynamique de l'exploitation halieutique d'une ressource vierge en économie insulaire peu monétarisée (Vanuatu)", In F. Lalœ, H. Rey et J.L. Durand (ed.), *Questions sur la dynamique de l'exploitation halieutique*, Table ronde ORSTOM/IFREMER, Montpellier, du 6 au 8 septembre 1993, ORSTOM éditions, 433 - 487.

DANIELSSON, B., 1972, "La Polynésie", In *Encyclopédie de la Pléiade, Ethnologie régionale 1 Afrique, Océanie*, sous la direction de Jean Porier pp. 1236-1329.

DAVID, G. et P. PILLON, 1995, "Le Pacifique insulaire, périphérisations et recompositions spatiales", Colloque *Vivre dans une île, géopolitique des insularités en Europe et dans le monde*, Minorque 19-22 septembre 1995, 13 p.

DAVID, G et P. SIAPO, 1994, "Terre, culture et développement en Nouvelle-Calédonie, la caféiculture en milieu mélanésien", *La Terre*, actes du sixième colloque C.O.R.A.I.L., Nouméa, 27-29 octobre 1993 : 221-241.

DOUMENGE, F., 1983, *Aspects de la viabilité des petits états insulaires, étude descriptive*, CNUCED.

FAIRBARN, Te'o T. J., 1985, *Islands economies : studies from the South Pacific*, University of the South Pacific, Suva, 442 p.

FLEMMING, E., HARDAKER, B. et J. DELFORCE, 1991, "Smallholder agricultural economy at the crossroads : policy priorities in South Pacific island nations", *Journal de la Société des Océanistes*, 92-93 (1-2) : 119-126.

GUIART, J., 1972, La société ancienne des îles Loyalty et de la grande terre, In *Encyclopédie de la Pléiade, Ethnologie régionale 1 Afrique, Océanie*, sous la direction de Jean Porier pp. 1130-1149.

GUIART, R., 1991, "La vie et la mort d'un héros kanak : Eloi Machoro", *Journal de la Société des Océanistes*, 92-93 (1-2) : 129-139.

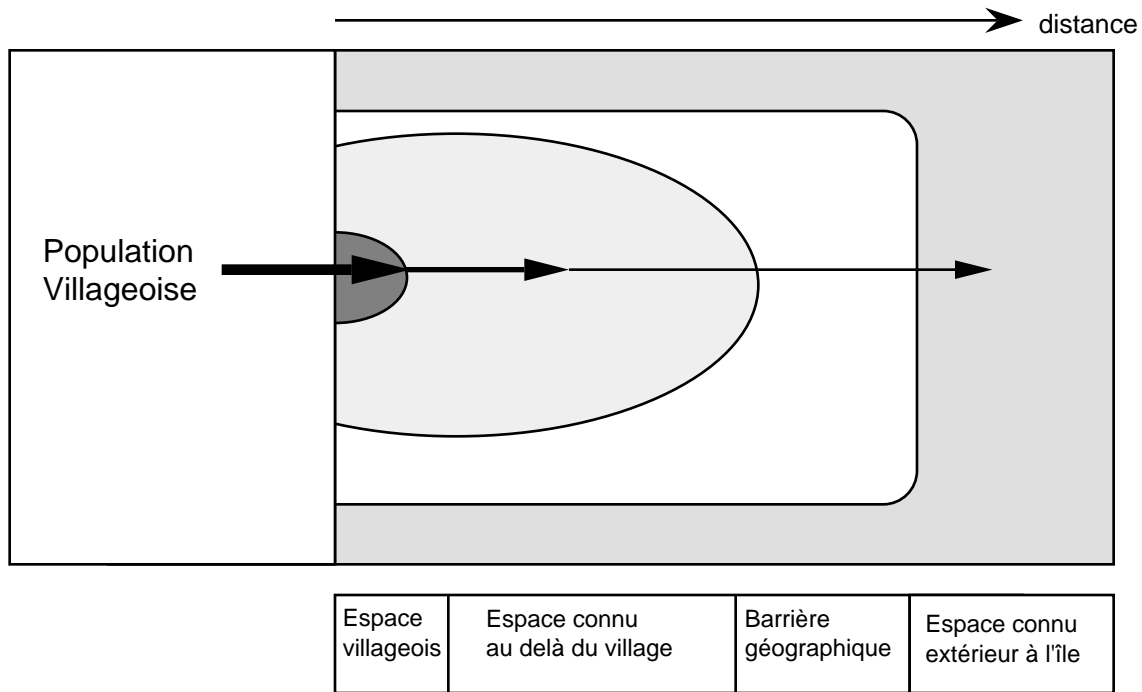
HARDAKER, B. et E. FLEMING, 1994, *Pacific 2010: Strategies for Melanesian agriculture for 2010, tough choices*, Australian National University, NCDS : 156 p.

HUETZ DE LEMPS, C., J. PENOT, R. BRUNET, J. BONNEMAISON, et B. ANTHEAUME, 1995, "Hawaii et les archipels du rêve américain", *Géographie Universelle, Asie du Sud-Est Océanie*, Chap. 13 : 434- 451.

MALINOVSKI, B., 1989, *Les argonautes du pacifique occidental*, Col. TEL, Gallimard, 606p.

RAFFESTIN, Cl., 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Col. Géographie économique et sociale, Librairies Techniques, 249 p.

WARD, R. G., 1993, "South Pacific Islands futures : paradise, prosperity, or pauperism ?", *The Contemporary Pacific*, 5 (1) : 1-21.



Relation de territorialité : population - espace - identité

ETAT				
FLUX	Représentation	Composante géographique	Nature Structuration	Forme
↓		de proximité	géosymbolique	↓ population territoire → identité
↓		de distance	anthropo- relationnelle - linguistique * - politique - biologique - économique	↓ population identité → territoire
↓		diffuse	anthropo- relationnelle * - biologique - économique - linguistique	↓ population identité → territoire

* par ordre d'importance décroissant

Figure 1 - Modèle graphique de la territorialité identitaire à la période pré-coloniale

[Retour au texte](#)

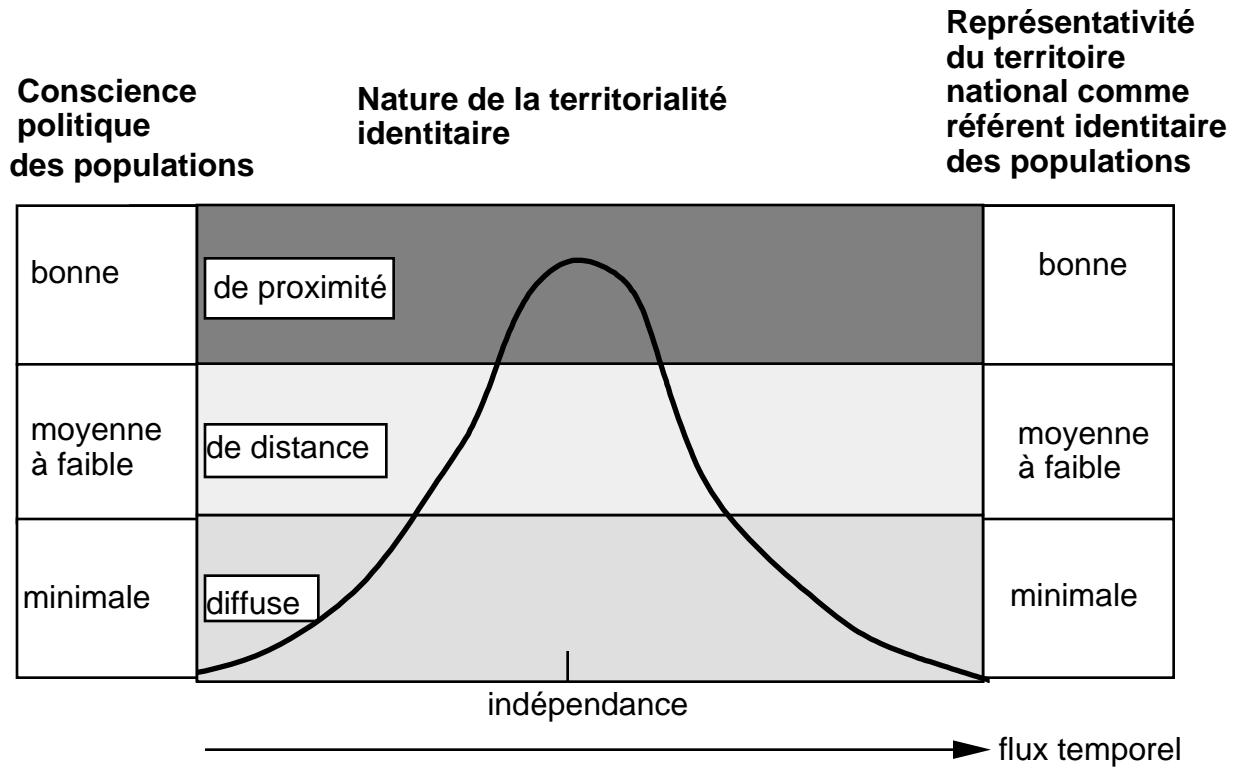


Figure 2 - La territorialité identitaire politico-géosymbolique fractionnée à l'échelle nationale

[Retour au texte](#)